

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

l'appareillage électromécanique.

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

•	cene demande, me dhemiyemem la nor	
Date de réception : 19.05.2011	adre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le : 22-DS. 2017	N° d'enregistrement : F093 17 P0-153
Projet d'aménagement d'une microcentrale Chapelle en Valgaudemar (05)	1. Intitulé du projet hydroélectrique sur le torrent du Gioberney et	de la Severeraisse, sur la commune
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SERHY INGENIERIE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	CHRISTIAN ROUX, Directeur	
RCS / SIRET 8 1 0 6 1 0 9	7 2 0 0 0 1 2 Forme juridique	SARL
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	z à votre demande l'annexe obligatoire u des seuils et critères annexé à l'article R. 12 limensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
Rubrique 29 : installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique Rubrique 10 : canalisation et régularisation des cours d'eau	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au Puissance maximale brute égale à 4489 kW (infé Installation conduisant à la dérivation d'un cour environ 5 km Canalisation d'eau dont le produit du diamètre longueur est égale à 3964 m²	utres nomenclatures (ICPE, IŌTA, etc.) érieur ou égale à 4.5 MW) rs d'eau sur une longueur égale à
THE RESERVE OF THE PERSON OF T	4. Caractéristiques générales du projet	NO STATE OF THE ST
Doivent être annexées au présent formule 4.1 Nature du projet, y compris les évents Construction d'une centrale hydroélectrique -prise d'eau en béton armé sur le torrent de	e.	formulaire
-pose d'une conduite forcée acier enterrée de la RD 480 T,	de diamètre 700 à 800 mm de 4955 ml, dont l'it 'environ 100 m² au sol à 1164 m NGE au lieu dit	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'une microcentrale hydroélectrique de puissance inférieure à 4.5 MW en vue de produire de l'électricité d'origine renouvelable sur une commune favorable au développement des énergies renouvelables.

Des études morphologique, des milieux aquatiques, de la faune et de la flore terrestre, paysagère ont été menées afin d'évaluer les principaux enjeux sur le site d'étude.

Le projet favorise l'emploi local: travaux de réalisation et d'exploitation de la microcentrale faits localement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les différentes étapes du projet en phase de réalisation sont les suivantes :

- -défrichement à l'automne
- -début de pose de la conduite forcée (CF) à l'automne
- -reprise de la pose de la CF au printemps
- -début de la construction du bâtiment au printemps jusqu'à livraison en décembre
- -arret de la pose de la conduite en Juillet et août
- -construction de la prise d'eau en Juillet et août
- -reprise de la pose conduite en septembre
- -fin du chantier en Décembre

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Supervision à distance des installations 2 à 3 fois par jour toute l'année. Installation automatisée avec renvoie d'alarmes le cas échéant (caméra et sondes de contrôles)

- -visite 3 fois par semaine au bâtiment et à la prise d'eau en dehors de la période hivernale.
- -visite hebdomadaire du bâtiment et mensuelle de la prise d'eau en période hivernale.

l'entretien courant nécessite la présence d'une personne avec un véhicule léger ou à pied selon les conditions.

Des engins lourds pourront intervenir ponctuellement si besoin pour changer une pièce lourde, plus principalement à l'usine. fréquence d'intervention: le moins souvent possible, statistiquement une fois tout les 10 ans à 20 ans (changement d'un transfo, maintenance sur une vanne, etc.).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité environneme Le projet sera soumis à la procédure de microcentrale hydroélectrique conform Procédure de demande de "Cas par cas" 4.5 Dimensions et caractéristiques du p	entale devra être jointe au(x) dossie demande d'Autorisation Préfectorale ément aux dispositifs des articles R2° ' en application de l'annexe III de la Di	er(s) d'autorisc pour l'exploit 14-6 et suivant irective 85/337	ation(s). ation de l'énergie de l'eau par une ts du code de l'Environnement. 7/CE
Grand	eurs caractéristiques		Valeur(s)
Microcentrale (PMB de 4489 kW) : -débit d'équipement - module -hauteur de chute -productible attendu Conduite forcée : longueur et diamètre Prise d'eau : largeur et hauteur			1100 l/s 760 l/s 416 m 15 millions de kWh 4955 m et 800 mm 10 m et 2 m
4.6 Localisation du projet			
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 06°2	9 ' <u>0</u> <u>1</u> " <u>0</u> 6 Lat. <u>4</u> <u>4</u> <u>°</u> <u>8</u> <u>3</u> ' <u>0</u> <u>7</u> " <u>0</u> 6
Commune de la Chapelle en Valgaudemar (05800)	Pour les catégories 5° a), 6° a), bet c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: Commune de la Chapelle en Valga	Long. 0 6 ° 1	6'56"78 Lat. 44°50'16"64 3'59"61 Lat. 44°49'29" 13
Jo	oignez à votre demande les ann	exes n° 2 à d	6
 4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p 	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	je existant ? 'une évaluat	Oui Non X
indiquez à quelle date il a été auto			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		Le projet se localise à l'intérieur de zones d'inventaire : - ZNIEFF de type I " Haute vallée de la Séveraisse–plan du Gioberney–Lac du Lauzon" - ZNIEFF de type II «Partie sud-ouest du massif et du Parc national des Écrins»
En zone de montagne ?	×		Le secteur d'étude, comme l'ensemble du périmètre de la commune est soumis à la Loi Montagne. Entre autres objectifs, cette réglementation vise à la préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières, à la maîtrise de l'urbanisation en zone montagnarde.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X		La prise d'eau se localise en partie (rive gauche du torrent du Gioberney) dans le Parc National des Écrins et en partie (rive droite) dans la Réserve Naturelle Nationale "Haute vallée de la Séveraisse" (FR3600011). La tracé de la conduite forcée et l'usine se localisent également au sein de la réserve.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		Une zone humide se situe sur la zone d'étude. Il s'agit de la zone "Severaisse de Villard Loubière" (05CEEP0465). Elle couvre la Severaisse et sa forêt riveraine.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		La commune de la Chapelle en Valgaudemar possède un PPRn prescrit le 17 mars 2015. Sur les cartes réglementaires de zonage : - La prise d'eau et la microcentrale se localise en dehors du zonage du PPRn La conduite forcée se localise en partie en zone rouge du PPRn au niveau du lieu dit Rif du Sap dans le secteurs R1 et R2 - L'usine se trouve également en zone rouge au PPRN dans le secteur R3.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit?	X		Au sein de deux sites inscrits : "Vallée de la Severaisse du casset au Rif du Sap" et "Hameau du Clot et refuge Xavier Blanc".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le secteur d'étude se localise à environ 100-150 m du site Natura 2000 "Valgaudemar" (ZSC n°FR9301506) et à environ 100 m également du site Natura 2000 "Les Écrins" (ZPS n°FR9310036).
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Prélèvement dans le torrent du Gioberney et rejet dans le cours d'eau de la Séveraisse après turbinage Rejet de 100% du débit prélevé Engendre-t-il des Débit maximal prélevé: 1100 l/s prélèvements Au minimum, le débit réservé coule dans le tronçon court-circuité × d'eau? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire \times en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Le tracé de la conduite se réalisera principalement au niveau de la RD480. La Est-il susceptible d'entraîner des superficie d'habitats impactée sera très faible (Bois caducifoliés sur 150 m, perturbations, des pelouses calcaréo-siliceuses et éboulis siliceux sur moins de 200 m au total). dégradations, des L'usine sera construite sur une zone rudérale. Aucune incidence sur la flore destructions de la protégées. Pour la faune, incidence faible au vu des habitats impactés. × biodiversité existante : faune. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Le projet entraîne la destruction d'habitats d'intérêt communautaire (éboulis, Si le projet est situé pelouses) mais les surfaces impactées sont très faibles. Mesures prévues pour dans ou à proximité réduire ces impacts. d'un site Natura Au regarde de la représentativité des habitats impactés sur site N2000, les 2000, est-il conséquences du projet sont somme toute relatives au regard de la surface susceptible d'avoir × totale d'habitats d'intérêt communautaire du site. un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard

de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			Le projet n'impactera pas la zone humide "Séveraisse de Villard Loubière" .
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet engendre une consommation de boisements, des bois caducifoliés (habitat à enjeu faible) mais la superficie impactée est faible (sur environ 100 m de linéaire du tracé de la conduite forcée.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		La conduite forcée constitue un réseau enterré qui n'est pas de nature à augmenter les risques naturels sur les zones concernées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le projet sera source de bruit en période de travaux seulement donc de manière temporaire. En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	Tout aménagement hydroélectrique engendre des vibrations. Leur niveau est régi par des normes que les fournisseurs d'équipements tournants (turbine, générateur) doivent respecter. De plus, la vibration propre des équipements est prise en compte dans le génie civil du bâtiment.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		100% de l'eau captée dans les ouvrages de prise d'eau sera rejetée au milieu naturel, dans le cours d'eau de la Séveraisse.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

	_			
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Le projet n'entraînera pas de modifications sur les activités humaines.
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décriv	ez lesc	quelles	
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	non 74 or our, accin	VOL 103	queis .	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet aura une faible incidence sur les milieux naturels, les travaux se réalisant en grande partie sur des zones remaniées (routes, zones rudérales).

Pour ce qui concerne les milieux impactés d'intérêt communautaire (éboulis et pelouses), des mesures seront prises pour réduire l'impact : technique de l'étrépage et révégétalisation, remise en place des éboulis, bonne gestion du chantier.

Le planning du chantier sera élaboré de façon à laisser libre l'accès à la vallée en période estivale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement	transmises par	le maître d	d'ouvrage d	ou pétitionnaire
-----------------------------------	----------------	-------------	-------------	------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

arte de localisation des zones d'inventaire et réglementaire	
9. Engagemen	t et signature
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-de	essus X
Fait à Sisteron	le, 15/05/2017
Signature	

